



**Union syndicale de la santé
et de l'action sociale CGT du Cher**

8, place Malus - 18000 Bourges

TEL. FAX. : 02 48 50 55 38

E. mail : usd-sante.cgt18@wanadoo.fr

Bourges, le 14 janvier 2006

à Monsieur **Xavier Bertrand**,
Ministre de la santé et des solidarités
Monsieur **Philippe Bas**,
Ministre délégué à la sécurité sociale,
aux personnes âgées, aux personnes handicapées
et à la famille

Copie à Monsieur le Directeur
ARH Du Centre
31 av de Paris
45000 Orléans

MOTION

La situation de la santé et de l'action sociale est difficile pour la plupart des établissements de notre département avec des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la réponse aux besoins des usagers.

Ce dont nous souffrons c'est avant tout du manque de moyens pour le fonctionnement de nos structures. C'est d'autant plus inacceptable de devoir sans cesse subir des budgets garrots dans les hôpitaux, les maisons de retraite publiques et l'action sociale quand dans le même temps des fonds publics sont alloués au secteur privé lucratif.

Pour ce qui concerne les hôpitaux du Cher : les différentes réformes de restrictions et de fermeture de lits ont entraîné de grosses difficultés pour répondre aux besoins d'hospitalisation par manque de capacité, la CGT avait d'ailleurs alerté les tutelles lors de l'élaboration des précédent SROSS mais il n'en n'a pas été tenu compte. Actuellement le SROSS n° 3 est en préparation, mais sans concertation avec les représentants des personnels des établissements, des salariés du département et les populations, ce manque de démocratie ne peut être que préjudiciable à la prise en compte des besoins de notre département. Cela n'est pas pour nous rassurer sur les projets et nous tenons à rappeler la nécessité d'allouer des budgets supplémentaires afin de pouvoir maintenir et développer tous les services des hôpitaux publics du Cher pour leur permettre d'assurer leurs missions.

Pour l'hôpital de ST Amand, la situation budgétaire très difficile est principalement due à l'opération scandaleuse de regroupement clinique hôpital mis en place par l'ARH : fermeture de la chirurgie publique et installation de la clinique dans l'hôpital qui a réalisé les travaux de construction.

L'hôpital de Vierzon à une activité en augmentation et notamment en chirurgie et maternité.

Nous serons très vigilants sur les orientations du SROSS 3, de même sur la mise en place des pôles, nous sommes opposés au regroupement public privé dans des pôles communs. Le secteur privé et notamment à but lucratif- comme c'est le cas des cliniques du Cher- n'a pas les mêmes objectifs que l'hôpital public. La santé n'est pas un commerce et la recherche de profit sur la maladie est inacceptable

Les hôpitaux psychiatriques du Cher ont été regroupé sous l'appellation « Centre Hospitalier Georges Sand » dans le cadre d'une restructuration avec la fermeture de plus de 500 lits , les capacités d'accueil nettement insuffisantes rendent difficile la prise en charge des patients dans de bonnes conditions.

Le projet de transfert du service de psychiatrie de court séjour du site de Chezal Benoit sur le site de Bourges doit être abandonné parce qu'il va à l'encontre des objectifs de qualité de soins, il éloignerait les patients de leur lieu de vie, de leur proches, il rendrait plus difficile la coordination intra et extra hospitalière, ce serait au détriment des patients et de leur famille. Les personnels, la population, plusieurs élus des communes concernées sont opposés à ce projet, car c'est tout le sud du département et y compris l'Indre qui seraient démunis.

La CGT revendique l'abrogation de la taxe sur les salaires qui ampute injustement les budgets des hôpitaux et de la sécurité sociale dont le financement devrait être réformé. Monsieur Chirac a annoncé une réforme des cotisations des entreprises prenant en compte la plus value, depuis des années la CGT demande que les profits soient pris en compte pour le calcul des cotisations patronales ; alors chiche !

Les personnes âgées doivent payer de plus en plus cher pour être prises en charge dans des structures adaptées, les conditions de travail sont très dégradées pour les personnels et les conventions tripartites n'ont pas résolu le problème. Nous rappelons notre revendication pour que la perte d'autonomie soit prise en charge par la sécurité sociale.

La réforme des retraites entraîne une dégradation considérable des pensions.

Dans l'action sociale : nous dénonçons une dégradation des conditions de travail dans les ateliers protégés, la dérive vers la rentabilité, le manque de moyens dans les établissements ainsi que pour le CRP Louis Gatignon qui assure des formations de grande qualité pour la réintégration au travail des personnes handicapées.

Avec la loi du 11/02/05, la COTOREP et la CDES disparaissent au profit des maisons départementales pour le handicap, auparavant, les décisions de la COTOREP étaient prises en fonction des besoins et s'imposaient aux financeurs. Maintenant ce seront les financeurs qui décideront de leurs propres dépenses !

Les salaires : que ce soit dans le public ou dans le privé, les salariés sont très en colère devant la baisse du pouvoir d'achat et exigent le rattrapage depuis 2000 ainsi que la revalorisation des grilles prenant en compte les qualifications à partir d'un SMIC à 1500 Euros et ils sont massivement opposés au salaire au mérite. Les salariés sous convention 51 et 66 n'ont toujours pas récupérés leur dû depuis les 35h, la parole de l'Etat n'a pas été respectée et l'accord UNIFED qui demande le respect de l'engagement de l'Etat n'est toujours pas agréé.

Mlle Goudinoux Maryvonne

Secrétaire Générale